



Les organisations de la société civile et mouvements citoyens très préoccupés par l'annulation de la table ronde sur les disparitions forcées en Guinée !

Le 9 juillet 2026, les autorités sénégalaises ont [annulé](#) la table ronde internationale intitulée « L'épidémie des disparitions forcées en Guinée », qui devait se tenir à Dakar. Selon les [organismes](#), cette décision aurait été prise à la suite d'une instruction émanant de la Direction générale de la surveillance du territoire national.

Cette rencontre, initiée par le mouvement Tournons La Page (TLP) Guinée, avait pour objectif de mobiliser la communauté internationale, les acteurs régionaux, les organisations de défense des droits humains et les décideurs autour de la question préoccupante des disparitions forcées en Guinée. Elle devait notamment permettre de présenter les cas documentés, d'évaluer l'ampleur du phénomène et d'analyser les réponses apportées par les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux.

Nous, organisations de la société civile et mouvements citoyens signataires de la présente déclaration, exprimons notre profonde préoccupation face à cette interdiction, intervenue le jour même de la commémoration des deux ans de disparition forcée des activistes et militants des droits humains guinéens, Foniké Menguè et de Mamadou Billo Bah.

Cette décision soulève des préoccupations quant au plein exercice des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, garanties par les articles 9, 10 et 11 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, ainsi que par les engagements internationaux auxquels le Sénégal a souscrit.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le Sénégal a historiquement joué un rôle important dans l'accueil de nombreux Africains persécutés, des débats et initiatives en faveur des droits humains et de la démocratie sur le continent. Empêcher la tenue d'une manifestation pacifique consacrée aux droits humains et à la recherche de la vérité constitue une rupture avec cette tradition d'hospitalité qui a longtemps contribué au rayonnement démocratique du pays sur le continent africain. Il importe de préserver cet héritage et de garantir les espaces de dialogue pacifique.

Le [9 juillet 2024](#), à Conakry, les activistes Foniké Menguè et Mamadou Billo Bah, ont été arrêtés par des agents des Forces de défense et de sécurité guinéennes. Depuis cette date, leurs familles, leurs proches et leurs avocats demeurent sans informations fiables concernant leur sort, leur lieu de détention ou l'évolution des procédures judiciaires éventuellement engagées à leur encontre.

Deux ans après, le silence persiste, l'incertitude demeure et le risque d'impunité s'installe. Cette situation constitue une grave violation des droits humains et révèle une crise plus profonde marquée par la multiplication des disparitions forcées, des arrestations arbitraires et la restriction progressive de l'espace civique en Guinée.

Nous rappelons que ces disparitions interviennent dans un contexte général de recul des libertés fondamentales dans le pays, notamment la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté de réunion pacifique et le droit d'accès à l'information. Cette situation s'est aggravée avec la fermeture de plusieurs médias privés majeurs, réduisant considérablement les espaces de débat public et fragilisant davantage le processus démocratique.

L'interdiction d'un événement consacré à la recherche de la vérité ne saurait effacer la souffrance des familles des victimes ni réduire au silence les demandes légitimes de justice. Les familles de Foniké Menguè, de Mamadou Billo Bah et de toutes les personnes disparues ont droit à la vérité, à la justice et à la réparation.

Face à cette situation, nous, organisations, mouvements signataires :

- **Demandons aux autorités guinéennes** l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante, impartiale, transparente et crédible afin d'établir toute la vérité sur la disparition de Foniké Menguè et

Mamadou Billo Bah, d'identifier les responsables et de garantir que justice soit rendue ;

- **Demandons la libération immédiate et sans condition** de toutes les personnes détenues arbitrairement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits civiques et politiques, notamment les journalistes, défenseurs des droits humains, militants de la société civile et acteurs politiques ;
- **Exhortons les autorités guinéennes** à garantir l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes privées de liberté et à respecter pleinement leurs obligations au regard du droit national, de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ainsi que des autres instruments internationaux relatifs aux droits humains ;
- **Demandons la réouverture effective de l'espace civique en Guinée**, à travers la garantie des libertés d'expression, d'association, de réunion pacifique et d'accès à l'information, ainsi que la levée des restrictions injustifiées imposées aux médias indépendants ;
- **Invitons les organisations régionales et internationales**, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Nations unies et l'ensemble des partenaires engagés en faveur de la démocratie et des droits humains, à renforcer leurs efforts diplomatiques afin d'obtenir toute la vérité sur le sort de Foniké Menguè, Mamadou Billo Bah, des autres personnes disparues et de toutes les victimes des violations des droits humains en Guinée;
- **Appelons les autorités sénégalaises** à garantir pleinement l'exercice des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, conformément à leurs engagements constitutionnels, régionaux et internationaux, et à permettre aux organisations de la société civile d'exercer leurs activités sans entraves.

Nous réaffirmons notre solidarité indéfectible avec les familles des disparus, les organisations de défense des droits humains et toutes les forces citoyennes qui poursuivent, dans la paix et la dignité, leur mobilisation pour la vérité, la justice, la mémoire, la démocratie et l'État de droit en Guinée.

Dakar le 10 juillet 2026

Signataires

AfricTivistes

Afrikajom Center

LSDH

RADDHO

TLP/Sénégal

Amnesty International Sénégal

Article 19 Afrique de l'Ouest

Contact:

Abdou Aziz Cissé, chargé de plaidoyer à AfricTivistes: +221 70 782 18 65

Denis Ndour, Président de la LSDH: +221 77 367 18 18